

Exécutif Bernard Anselme (10.05.1988 - 08.01.1992)

Bipartite : PS / PSC

6 ministres

Bernard Anselme, PS : ministre-président de l'exécutif régional wallon, chargé de l'Économie et des P.M.E.

Amand Dalem, PSC : ministre du Budget, des Finances et du Logement pour la Région wallonne

André Cools, PS : ministre des Pouvoirs locaux, des Travaux subsidiés et de l'Eau pour la Région wallonne

Albert Liénard, PSC : ministre de l'Aménagement du territoire, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures pour la Région wallonne

Edgard Hismans, PS : ministre de la Rénovation rurale, de la Conservation de la nature, des Zonings industriels, de l'Emploi et de la Fonction publique régionale

Guy Lutgen, PSC : ministre de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Énergie pour la Région wallonne

Remaniements et modifications de compétences

18 janvier 1989

Bernard Anselme, PS, devient ministre-président de l'exécutif régional wallon, chargé de l'Économie, des P.M.E. et de la Fonction publique régionale.

Amand Dalem, PSC, devient ministre du Budget, des Finances et du Transport pour la Région wallonne.

Edgard Hismans, PS, devient ministre de la Rénovation rurale, de la Conservation de la nature, des Zonings industriels et de l'Emploi.

André Baudson, PSC, devient ministre des Travaux publics pour la Région wallonne.

Albert Liénard, PSC, devient ministre de l'Aménagement du territoire, de la Recherche, des Technologies et des Relations extérieures pour la Région wallonne.

Guy Lutgen, PSC, devient ministre de l'Agriculture, de l'Environnement et du Logement pour la Région wallonne.

1^{er} mai 1990

André Cools démissionne.

3 mai 1990

Alain Van der Biest, PS, devient ministre des Affaires intérieures, chargé des Pouvoirs locaux, des Travaux subsidiés et de l'Eau pour la Région wallonne.

7 juin 1990

Edgard Hismans, PS, devient ministre de l'Emploi, chargé de la Rénovation rurale, de la Conservation de la nature et des Zones industrielles.

André Baudson, PSC, devient ministre des Travaux publics et de l'Équipement pour la Région wallonne.